

Reçu le :/...../2015

Spectacles 'Jeune Public' - Séances scolaires

Document à retourner avant le 30 septembre 2015

Votre demande sera confirmée ou infirmée par le pôle développement des publics.

École : _____ Classe : _____
Nombre d'élèves : _____ Nombre d'accompagnateurs (enseignant compris) : _____ Total : _____

Nom enseignant(e) :

Pour vous joindre en cas de difficulté, merci de noter vos coordonnées personnelles :

Téléphone :

Courriel :

Merci de cocher les spectacles désirés et les horaires auxquels vous êtes disponible (plusieurs choix possibles).

La saison culturelle a la possibilité de mettre à disposition quelques cars. Merci de reporter votre demande dans le tableau ci-dessous.

Choix des spectacles	DATE	HORAIRE	REPERTOIRE	LIEU	SPECTACLE	PUBLIC	CAR	
							OUI	NON
	Vend. 13 novembre	14h	Musique	Espace Lumière	Aldebert, Enfantillages 2	CP - CM2		
	Vend. 20 novembre	14h	Danse	MTD	Herbe Folle	CM2		
	Vend. 4 décembre	10h	Opéra & Marionnettes	PMO	Opéra Vinyle	PS - CE2		
	Vend. 4 décembre	14h	Opéra & Marionnettes	PMO	Opéra Vinyle	PS - CE2		
	Lundi 25 janvier	10h	Danse	MTD	MMO	MS - CM1		
	Lundi 25 janvier	14h	Danse	MTD	MMO	MS - CM1		
	Vend. 1 avril	9h15	Théâtre visuel	MTD	Couac	2 ans - GS		
	Vend. 1 avril	10h30	Théâtre visuel	MTD	Couac	2 ans - GS		
	Vend. 1 avril	14h	Théâtre visuel	MTD	Couac	2 ans - GS		
	Vend. 8 avril	14h	Théâtre d'ombre	MTD	De passage	CM1 - CM2		

Choix des classes

Au vu du nombre de demandes, nous ne serons pas en mesure de répondre favorablement à tous. Des critères nous permettent de faire les choix tels que la diversité géographique, la représentativité des différents niveaux de classes, la répartition des demandes sur l'ensemble de la saison culturelle...

Participez-vous à d'autres actions culturelles proposées par la ville ?

oui, lesquelles :

non

Tarifs scolaires

3 € par élève. Accompagnateurs exonérés en fonction de la législation.

Règlement des places

Après confirmation de vos souhaits, vous recevrez un courrier mentionnant le montant dû (soit la totalité des places, moins 5). La somme devra être versée à de la billetterie de la saison culturelle/MTD par chèque à l'ordre du Trésor Public au minimum 8 jours ouvrés avant la date de la représentation. Si besoin, la régularisation se fera le jour-même.

Dans le cas où une classe ayant réservé ne venait pas le jour du spectacle, aucun remboursement ne sera effectué.

Le jour du spectacle (arrivée, retard)

Nous vous demandons d'arriver impérativement 20mn avant le début de la représentation. Merci de prévenir le lieu de la représentation en cas de retard. Par respect pour les artistes et les spectateurs, la direction se réserve le droit de refuser l'entrée de la salle à tout retardataire, sans aucun remboursement. Dans la salle, l'équipe de la saison culturelle placera les enfants. Nous vous remercions de respecter les places attribuées.

Actions culturelles

Autour des spectacles, nous proposons des actions pour continuer la découverte du milieu du spectacle : rencontre avec les équipes artistiques à l'issue des représentations, possibilité d'avoir un dossier pédagogique ou dossier de presse en amont du spectacle sur demande, visite du théâtre (inscription en ligne sur www.epinay-sur-seine.fr), ateliers...

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus d'informations.

Contact : Pôle développement des publics de la saison culturelle - 75/81 avenue de la Marne-93800 Épinay-sur-Seine

Tél : 01 48 26 45 00 / Fax : 01 42 35 85 18 / saison.culturelle@epinay-sur-seine.fr